

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre Régionale de Métiers Auvergne-Rhône-Alpes présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	29 910 797.43 euros
Total des charges de fonctionnement :	28 035 532.10 euros
Résultat net	+ 1 875 265.33 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 54
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



DELIBERATION N°2 BUDGET REALISE 2020 CFA L'EFMA

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 CFA l'EFMA présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	6 161 477 euros
Total des charges de fonctionnement :	5 928 617 euros
Résultat net	+ 232 860 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 51
VOIX CONTRE : 1
ABSTENTION : 4

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



DELIBERATION N°3 BUDGET REALISE 2020 CMA DE L'AIN

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers de l'Ain présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	2 933 897.98 euros
Total des charges de fonctionnement :	3 174 376.48 euros
Résultat net	- 240 478.50 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 52
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



DELIBERATION N°4 BUDGET REALISE 2020 CMA DE L'ALLIER

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers de l'Allier présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	1 315 602.51 euros
Total des charges de fonctionnement :	1 261 112.31 euros
Résultat net	+ 54 490.20 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 50
VOIX CONTRE : 1
ABSTENTION : 5

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



DELIBERATION N°5 BUDGET REALISE 2020 CMA DE L'ARDECHE

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers de l'Ardèche présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	1 637 463.63 euros
Total des charges de fonctionnement :	1 674 856.01 euros
Résultat net	- 37 392.38 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 50
VOIX CONTRE : 1
ABSTENTION : 5

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL

Le Secrétaire
Alain AUDOUARD

DELIBERATION N°6 BUDGET REALISE 2020 CMA DU CANTAL

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers du Cantal présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	759 389.31 euros
Total des charges de fonctionnement :	882 744.76 euros
Résultat net	- 123 355.45 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 49
VOIX CONTRE : 1
ABSTENTION : 6

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL

Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD

DELIBERATION N°7 BUDGET REALISE 2020 CMA DE LA DRÔME

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

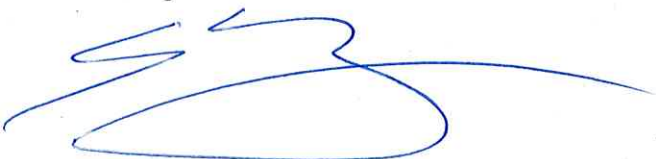
Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers de la Drôme présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	2 714 084.17 euros
Total des charges de fonctionnement :	2 287 692.09 euros
Résultat net	+ 426 392.08 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 50
VOIX CONTRE : 1
ABSTENTION : 5

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers de l'Isère présentant les caractéristiques suivantes :

Siège :

Total des produits de fonctionnement :	4 779 249 euros
Total des charges de fonctionnement :	5 977 395 euros
Résultat net	- 1 198 146 euros

EFMA :

Total des produits de fonctionnement :	6 161 477 euros
Total des charges de fonctionnement :	5 928 617 euros
Résultat net	+ 232 860 euros

Total :

Total des produits de fonctionnement :	10 940 726 euros
Total des charges de fonctionnement :	11 906 012 euros
Résultat net	- 965 286 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 42
VOIX CONTRE : 8
ABSTENTION : 6

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL

Le Secrétaire
Alain AUDOUARD

DELIBERATION N°9 BUDGET REALISE 2020 CMA DE LA LOIRE

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers de la Loire présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	3 345 579.45 euros
Total des charges de fonctionnement :	3 024 441.31 euros
Résultat net	+ 321 138.14 euros

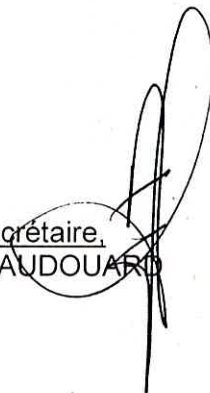
Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 52
VOIX CONTRE : 1
ABSTENTION : 3

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers de la Haute-Loire présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	1 275 246.28 euros
Total des charges de fonctionnement :	1 208 511.80 euros
Résultat net	+ 66 734.48 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 47
VOIX CONTRE : 1
ABSTENTION : 8

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

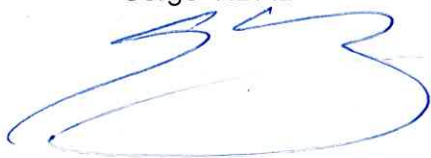
Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers du Puy-De-Dôme présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	2 142 101.19 euros
Total des charges de fonctionnement :	2 352 142.11 euros
Résultat net	- 210 040.92 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 46
VOIX CONTRE : 3
ABSTENTION : 7

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



DELIBERATION N°12 BUDGET REALISE 2020 CMA DU RHÔNE

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers du Rhône présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	7 809 110.67 euros
Total des charges de fonctionnement :	7 887 369.06 euros
Résultat net	- 78 258.39 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 47
VOIX CONTRE : 4
ABSTENTION : 5

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



DELIBERATION N°13 BUDGET REALISE 2020 CMA DE LA SAVOIE

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers de la Savoie présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	5 066 372 euros
Total des charges de fonctionnement :	2 756 925 euros
Résultat net	+ 2 309 447 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 48
VOIX CONTRE : 4
ABSTENTION : 4

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

Approuve le budget réalisé 2020 de la Chambre de Métiers de la Haute-Savoie présentant les caractéristiques suivantes :

Total des produits de fonctionnement :	3 417 771.67 euros
Total des charges de fonctionnement :	4 214 772.68 euros
Résultat net	- 797 001.01 euros

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 42
VOIX CONTRE : 8
ABSTENTION : 6

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL

Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD

**DELIBERATION N°15 AFFECTATION RESULTAT 2020
CMAR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances,
- ✓ Après avoir entendu les rapports des Commissaires aux comptes,
- ✓ Après avoir approuvé les budgets réalisés présentés,

Décide d'affecter le résultat consolidé de + 2 601 654.75 € au compte report à nouveau.

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 54
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



**DELIBERATION N°16 GRILLE REDEVANCES ET PRESTATIONS
2021**

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

- ✓ Après avoir pris connaissance de la mise à jour de la grille des redevances et prestations 2021,
- ✓ Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances et de son avis favorable,

Approuve

La mise à jour de la grille des redevances et prestations 2021.

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 55
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL

Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD

**DELIBERATION N°17 REGLEMENT INTERIEUR
CMAR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance

- Du projet de règlement intérieur

Considérant

- Que la Commission des Affaires Générales du 31 Mai 2021 a rendu un avis positif,
- Que le Bureau du 29 juin 2021 a également rendu un avis positif sur ledit document,

Approuve

Le règlement intérieur de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 43
VOIX CONTRE : 5
ABSTENTIONS : 8

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire
Alain AUDOUARD



**DELIBERATION N°18 : MISE A JOUR DE LA GRILLE DES
EMPLOIS AU 01^{ER} JUILLET 2021**

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance

- Des projets de grille des emplois

Considérant

- Que la Commission Paritaire Locale du 23 juin 2021 a été informée de la mise à jour de la grille des emplois,
- Que les membres du Bureau dans la séance du 29 juin 2021 ont adopté ladite grille des emplois.

Approuve

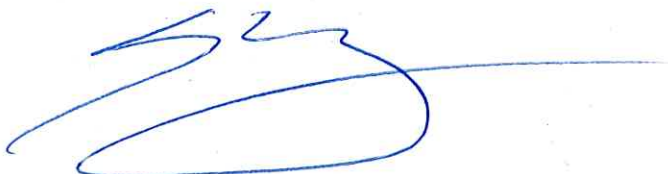
La mise à jour de la grille des emplois de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes au 01^{er} juillet 2021.

Fait les jour et an que dessus

**VOTANTS : 56
VOIX POUR : 52
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 4**

Fait les jour et an que dessus

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL



Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



**DELIBERATION N°19 : DECLASSEMENT DU SITE
MONTEILIMAR NOCAZE
CMAR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

En présence des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes (feuille de présence jointe).

L'Assemblée Générale,

À la suite de la décision du Bureau visant à céder auprès de la Ville de Montélimar nos locaux de Montélimar-Nocaze pour un montant de 600 000 € avec paiement différé.

Conformément à l'article 34 du Règlement intérieur de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le Code de l'Artisanat et vu le code général de la propriété publique, notamment son article L 2141-1,
Vu le transfert de l'antenne de Montélimar sur un autre site,
Vu la désaffectation subséquente, des locaux sis 3 chemin de Nocaze à Montélimar (26),
Vu le Règlement intérieur de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes,
Vu Le Président et le Secrétaire Général entendus,

Les membres, de l'Assemblée Générale, réunis le 29 juin 2021, décident :

Article 1^{er} :

de prendre acte que l'ensemble immobilier sis 3 chemin de Nocaze à Montélimar, ne sera plus affecté au domaine Public de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes à compter du transfert de propriété desdits locaux de Montélimar-Nocaze prévu à la date de signature de l'acte de vente notarié par les parties.

Article 2 :

de prononcer le déclassement dudit ensemble immobilier du domaine public de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes dans son domaine privé pour le faire ensuite entrer dans le patrimoine de la commune de Montélimar, à compter du transfert effectif de l'ensemble immobilier par voie de cession, pour un montant de 600.000 € avec paiement différé d'un an maximum et mise en place d'une clause résolutoire en cas de non-paiement du prix (de façon complète ou partielle).

Article 3 :

de charger, le Président, le Secrétaire Général, le Secrétaire Général Adjoint, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Fait les jour et an que dessus

VOTANTS : 56
VOIX POUR : 55
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Le Président de la CMAR,
Serge VIDAL

Le Secrétaire,
Alain AUDOUARD



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Courrier arrivé le

- 1 OCT. 2021

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Auvergne-Rhône-Alpes

Le **28 SEP. 2021**

Le Préfet

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis pour approbation, la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes du 29 juin 2021 relative à la grille des emplois de la chambre.

La grille des emplois permanents, à laquelle est jointe celle des emplois contractuels de plus de dix-huit mois et des emplois contractuels à durée indéterminée, est conforme aux dispositions de l'article 3 du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat.

Après examen, je vous indique que la délibération n° 18 du 29 juin 2021 adoptant la grille des emplois de Chambre de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes recueille mon approbation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal MAILHOS

Monsieur Serge VIDAL
Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat
de région Auvergne-Rhône-Alpes
10, rue Paul Montrochet
69002 LYON